

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL

Le neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. LEMOUX Julien, Maire.

Présents : Mme FRÉTÉ Christine - M. LE MÉTAYER Sébastien - M. NOURY David - M. NOURRY Henri - M. PASCAL Jean-Claude - M. TROUVÉ Frédéric - Mme GRONIER Nelly - M. DUCLOS Philippe - Mme GRISSON Annick - Mme LEBISSONNAIS Anne

Absents excusés : M. ENGUEHARD Thierry qui a donné pouvoir à Mme FRÉTÉ Christine - - Mme LEMOINE Nadine - M. BUREK Régis - M. ANCERNE Thierry

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. LE MÉTAYER Sébastien est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors, le Procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025,
- Ouverture de crédits investissement SPIC Assainissement,
- Dénomination d'une voie communale,
- Tarifs et modification du règlement intérieur de la salle communale,
- Présentation comptes administratifs et des projets de budgets primitifs : Commune, SPIC et Photovoltaïque,
- Subvention exceptionnelle à l'APE,
- Accord de principe fonds de concours pour la cuisine centrale,
- Organisation des bureaux de vote des élections des 15 et 22 mars 2026,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées – Etude géotechnique complémentaire « G2-PRO »
- Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées – Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ces deux délibérations. Celles-ci seront ajoutées à l'ordre du jour présenté ci-dessus.

2026/001 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 16 décembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme FRÉTÉ Christine.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2026/002 – Ouverture de crédits - SPIC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'ouverture d'un crédit en investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 du BA SPIC de 21 454.13 € détaillé comme suit :

- 12 750.05 € au chapitre 20 pour le règlement de deux factures :
 - 203 Médialex - Avis d'enquête publique pour 1 290,05 €,
 - 203 Ginger- Etude géotechnique pour 11 460 €.
- 8 704,08 € au chapitre 23 pour le règlement d'une facture :
 - 2315 Artélia – Situation N° 7 Zonage d'assainissement pour 8 704,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler les factures liées à l'investissement dans les limites précisées par le CGCT, c'est-à-dire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dénomination d'une voie communale :

Il est décidé d'attribuer un nom de rue à la voie qui mène au Musée de la Mine et l'entreprise COURDAVAULT.

Mme GRISSON signale qu'il y a déjà un panneau de rue intitulé « Rue de la Mine ».
Le Conseil Municipal décide de conserver ce nom de rue.

Tarifs et modification du règlement intérieur de la salle communale :

Monsieur le Maire propose d'établir un bilan de l'année afin d'étudier une éventuelle augmentation des tarifs de location de la salle communale.

19h55 : Départ de M. NOURRY Henri

Compte Financier Unique Commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2025.

Budgets primitifs commune – SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Commune du SPIC Assainissement et Energie Photovoltaïque pour l'année 2026. Les subventions seront étudiées lors d'une réunion de la commission finances fixée au mercredi 18 février.

Il a également présenté la liste des principaux investissements prévus en 2026 ainsi que les affectations de résultats de chaque budget.

Les votes des budgets sont fixés au jeudi 26 février 2026 en présence de Mme LEPOULTIER, décideur local pour notre collectivité.

2026/003 – Subvention exceptionnelle à l’Association des Parents d’Elèves « Mine de Crayon » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l’APE « Mine de Crayon » concernant une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, M. KAHIL, Directeur de l’école, lors du dernier conseil d’école a déploré le manque de matériel pédagogique dans la classe nouvellement ouverte à la rentrée sur le site scolaire de St Germain le Vasson.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal, décide d’accorder une subvention exceptionnelle à l’APE « Mine de Crayon » d’un montant de 500 € (cinq cents euros).

2026/004 – Participation au fonds de concours pour la réalisation du bâtiment des Trois Cours – Autorisation de signature de la convention financière :

Le Conseil Municipal,

VU la délibération CC-DEL-2025-152 du Conseil communautaire Cingal-Suisse Normande adoptée lors de la séance du 15 décembre 2025,

VU la délibération CC-DEL-2026-006 du Conseil communautaire Cingal-Suisse Normande adoptée lors de la séance du 29 janvier 2026,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux fonds de concours,

VU la présentation du projet de construction du bâtiment des Trois Cours, situé sur la zone d’activités des Trois Cours aux Moutiers-en-Cinglais, regroupant une cuisine centrale de proximité, le service technique communautaire et une salle de réunion,

VU le coût prévisionnel de l’opération s’élevant à 4 228 848,04 € HT,

VU la proposition de mise en place d’un fonds de concours plafonné à 49,99 % du reste à charge de la communauté de communes, soit un montant global maximal de 1 040 337 €,

VU la répartition de la participation des communes au prorata de la population DGF 2025,

VU la possibilité pour chaque commune de verser sa participation en une ou deux annuités,

CONSIDÉRANT que ce projet structurant vise à améliorer la qualité du service public et à optimiser l’organisation des services communautaires,

CONSIDÉRANT que la participation de la commune au fonds de concours est facultative et qu’elle doit être formalisée par une convention de cofinancement,

Décide, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- De participer au fonds de concours pour la réalisation du bâtiment des Trois Cours à hauteur de 41 455 € (quarante et un mille quatre cent cinquante-cinq euros),
- Que le versement de cette participation interviendra en deux annuités, soit :
 - 20 727 € sur l’année 2026,
 - 20 728 € sur l’année 2027,
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au versement du fonds de concours, sur deux exercices,
- Que la délibération sera notifiée à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

2026/005 – Réhabilitation du réseau d’assainissement des eaux usées – Etude géotechnique complémentaire « G2-PRO » :

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d’assainissement des eaux usées sur notre commune (Avenue des Cloustiers - Avenue du Parc – RD167 et Venelle Paulmier), une étude géotechnique « G2-AVP » a été réalisée en fin d’année, mais celle-ci ne permet pas de définir les difficultés de terrassement à prendre en compte pendant les travaux.

C’est pourquoi, il est nécessaire de lancer une étude géotechnique complémentaire « G2-PRO » pour affiner les modalités de travaux à prendre en compte.

Après analyse, par notre Maître d’œuvre Sogeti Ingénierie Infra, la proposition de GINGER CEPBTP s’élève à 3 400 € HT soit 4 080 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide de retenir l’offre de GINGER CEPBTP pour 3 400 € HT soit 4 080 € TTC.

2026/006 – Réhabilitation du réseau d’assainissement des eaux usées – Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement :

Suite aux conclusions de l’étude de diagnostic du système d’assainissement collectif eaux usées dans le cadre de la mise à jour du zonage d’assainissement de notre commune, il est nécessaire, afin de limiter les apports d’eaux claires parasite en entrée de STEP, de réaliser des travaux de réhabilitation sur les secteurs suivants :

- Secteur 1 - Route d’Urville, rue du Moulin à Vade et Venelle Paulmier,
- Secteur 2 - Avenue des Cloustiers
- Secteur 3 - Avenue du Parc

Afin de pouvoir être éligible aux subventions de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, l’opération de réhabilitation des réseaux d’assainissement collectif doit être menée conformément à la Charte Qualité des réseaux d’assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

- D’adopter le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d’assainissement sur les trois secteurs cités ci-dessus et tels que décrits au rapport des études de projet,
- De réaliser cette opération d’assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement,
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l’opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d’assainissement,
- De solliciter l’aide de l’Agence de l’Eau pour la réalisation de cette opération.

Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

Il a été procédé à l’organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026.

Questions diverses :

Néant

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien LE MÉTAYER

Le Maire,
Julien LEMOUX

